

Vivre à Soisy

Le Magazine des Soiséens



Novembre & Décembre 2009 - N°8

Vie locale
Associations
Travaux
Festivités
Environnement
Généralités
Commerces
Patrimoine
Culture
Portraits

Soisy, le cadre de vie - P.8 & 9

Dossier : Collecte des déchets ménagers

Un système à optimiser

Soisy, la vie

Collaboration avec les A.S.L.

En matière d'urbanisme, si le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pose les règles de base, les particuliers souhaitant procéder à des travaux sur leur propriété doivent également tenir compte du cahier des charges de leur lotissement.

En septembre dernier, le Maire et les Présidents des Associations Syndicales Libres de Soisy (associations chargées de l'entretien des espaces communs et du respect du cahier des charges des lotissements) se sont réunis afin de coordonner leurs actions. A l'occasion de cette réunion, les rôles respectifs du Maire et des ASL ont été rappelés et validés. **Le Maire** est chargé de vérifier la conformité des permis de construire ou des déclarations préalables au regard des règles d'urbanisme uniquement (notamment du PLU). Dans certains cas, il peut intégrer des avis rendus par certaines instances qui doivent être consultées comme l'architecte des Bâtiments de France. Il ne peut pas fonder sa décision sur les termes du cahier des charges de l'A.S.L. En cas de contestations, le tribunal administratif est compétent. **Le président de l'ASL** est, quant à

lui, garant du respect du cahier des charges du lotissement qui constitue un "contrat" de droit privé entre les colotis. Dans ce cas, les recours sont présentés devant le Tribunal Civil. Dorénavant, la commune informera tout demandeur d'une autorisation d'urbanisme, résidant dans un lotissement, qu'il doit vérifier la conformité de ses travaux avec le cahier des charges du lotissement et prendre contact avec son ASL (courrier au pétitionnaire et en copie au Président de l'A.S.L. concernée). Dans un second temps, il est proposé, dans le cadre du travail de révision générale du PLU, qui démarrera en 2010, d'engager une réflexion relative à l'avenir architectural des lotissements et à l'intégration au PLU de certaines dispositions des cahiers des charges, avec l'aide d'un bureau d'études, et en concertation avec les A.S.L.

Les "Pionniers de l'espace"
(Editions AZC Médias)
selon J-F. Pellerin

Jean-François Pellerin est Soiséen ; il est aussi journaliste scientifique et conférencier, passionné par la conquête spatiale. Après un premier ouvrage "Guide des combinaisons spatiales et du vol habité" (2006), cet auteur revient avec "Les grandes heures des Pionniers de l'espace", aux Editions "AZC Médias", ouvrage de référence qui évoque 2 siècles d'aventure spatiale, d'exploits de records et de drames... (21 euros).



"Cœur de Soisy" : la concertation se poursuit

Les élus de Soisy-sur-Seine ont proposé aux habitants de la commune, une réunion publique, le 15 octobre dernier, afin de découvrir le diagnostic et les premières options de programmation du Cabinet "Expertise Urbaine". La participation de 300 Soiséens à cette réunion démontre l'intérêt porté à ce projet.

La prochaine rencontre prévue au premier trimestre 2010 concernera la programmation de l'opération dans sa globalité. En attendant, les soiséens peuvent faire part de leurs

remarques sur papier libre ou sur le formulaire disponible en Mairie ou sur le www.soisysurseine.fr.



La Ville continuera d'associer les Soiséens qui répondent nombreux à ses invitations

Pour ce qui est de la propriété de l'ADAPT, une convention entre la Mairie et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France vient d'être signée, et ce dernier doit acquérir le terrain, pour le compte de la Ville, avant la fin de l'année 2009.

Enfin, dans le cadre du projet d'aménagement d'une partie du terrain de l'ADAPT, il est rappelé que les entrepreneurs, professions libérales, commerçants et artisans, qui souhaiteraient développer une activité économique sont invités à se faire connaître en Mairie.